



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-08

Date de convocation : 24 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 0

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Mesdames Anne-Hélène MATHIEU, Dominique THONIEL, Sylvie PEGOURIE, Bélanda OUILLON.

Messieurs Dominique PETRONE, Romain AIMAR, Eric MERLINO, Mourad RAHMANI, Christophe COLOMB, Martial FAILLET.

Absents : Xavier LANTHEAUME, Elizabeth MAQUET.

Secrétaire de séance : Mourad RAHMANI.

Objet : Modification du tableau des emplois

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT l'évolution des services à compter du 5 mars 2026, il convient de modifier le tableau des emplois permanents dans le cadre d'un recrutement d'un agent du service de cantine et d'entretien des locaux communaux.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- ACCEPTE la proposition de modification du tableau des emplois permanents en créant un poste d'adjoint technique territorial,
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit, à compter du 3 mars 2026.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois/Fonctions	Nbre	Grades autorisés par l'organe délibérant
Service administratif		
Secrétaire de mairie	1	Attaché territorial 35/35 ^e
Agent d'Accueil	1	Adjoint administratif territorial 35/35 ^e
Service technique		
Entretien des espaces verts et voirie	1	Adjoint technique territorial 35/35 ^e

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service culturel		
Bibliothécaire	1	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe 17/35 ^e
Service des écoles		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Adjoint spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique 16,45/35 ^e
Agent de restauration	1	Adjoint technique territorial principal 29,67/35 ^e
Agent d'entretien des locaux scolaires et service cantine	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 23,50/35 ^e
Agent d'entretien des locaux communaux et service cantine	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 31/35 ^e
Agent d'entretien des locaux communaux et service cantine	1	Adjoint technique territorial 4 /35 ^e

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire, Dominique PETRONE

